

Vesoul, le 14 octobre 2024

Division des élèves

Affaire suivie par :
Laurence Maisier
Tél : 03.84.78.63.15
Mél : ce.de.dsden70@ac-besancon.fr

5 place Beauchamp – BP 419
70013 Vesoul cedex

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Haute-Saône

à

Mesdames et messieurs les Principaux de collège

à Madame la directrice interdiocésaine
pour diffusion aux collèges privées sous contrat

Objet : 28^{ème} édition du Parlement des enfants ouverte aux élèves des classes de 6ème - 2024-2025

Réf: Circulaire DGESCO B3-4 n°2016-092 du 20 juin 2016 portant sur le parcours citoyen de l'élève.
Règlement et calendrier de l'opération 2024-2025 (<https://www.parlementdesenfants.fr/tout-savoir-sur-l-operation>)

P.J : règlement et calendrier de l'opération
annexe 1 dossier de candidature des classes participantes.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'opération « **Parlement des enfants** », co-organisée par le ministère de l'Education nationale et l'Assemblée nationale, qui s'inscrit pleinement dans le parcours citoyen de l'élève. Depuis l'année scolaire 2024-2025, les classes de sixième peuvent se porter candidates. Dans le premier degré, l'opération concerne les élèves de CM2 ou des classes à plusieurs niveaux comportant un CM2.

Elle offre aux élèves une leçon d'enseignement civique et moral en leur proposant de découvrir la fonction de législateur. À cet effet, ils sont invités à rédiger, sous la conduite de leurs enseignant(e)s qui les accompagnent dans cette réflexion, une proposition de loi, au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique.

Pour cette 28^{ème} édition, les élèves de sixième sont invités à élaborer des propositions de loi sur le thème de la protection des océans :

"La protection de la biodiversité marine".

Chaque circonscription législative est représentée par **deux classes : une de CM2 et une de 6ème**.
Toutes les classes de 6ème des collèges publics et privés sous contrat peuvent se porter candidates.

Les professeurs qui souhaitent participer à l'opération sont invités à envoyer leur candidature à la DSDEN pour le **vendredi 18 octobre 2024, exclusivement par courriel** à l'adresse ce.de.dsden70@ac-besancon.fr en utilisant le formulaire joint en annexe et en précisant :

- les coordonnées de la classe et de l'établissement
- le nom de l'enseignant et une adresse électronique professionnelle où il peut être facilement joint
- le nom du député de la circonscription électorale où se trouve situé le collège et le numéro de la circonscription électorale dans le département.
- une courte note d'une trentaine de lignes maximum qui explique les raisons pour lesquelles l'enseignant souhaite participer à cette opération.

Une classe de 6ème par circonscription électorale est retenue par la DSDEN.

La transmission de la liste des classes retenues sera communiquée pour **le vendredi 15 novembre 2024, dernier délai, date de clôture des inscriptions.**

Sous-couvert du Chef d'établissement, l'enseignant doit adresser la proposition de loi à la DSDEN à l'adresse ce.de.dsden70@ac-besancon.fr (division des élèves) **le vendredi 7 février 2025, dernier délai.**

Les propositions de loi sont transmises au référent académique « mémoire et citoyenneté » pour l'organisation du jury académique qui se réunira dans le courant des mois de février/mars 2025, pour sélectionner une proposition de loi par niveau et pour l'académie.

La proposition de loi retenue par le jury académique est transmise au jury national qui en sélectionne dix-huit parmi celles retenues par les jurys académiques.

Ces propositions de lois sont ensuite mises en ligne sur le site du Parlement des Enfants afin que l'ensemble des classes participantes puissent en débattre en classe. Chaque classe choisit, parmi les 18 finalistes, la proposition de loi ayant sa préférence et procède à un vote électronique sur le site du Parlement des enfants jusqu'au **vendredi 28 mai 2025 à 16h.**

A l'issue d'une présentation sous forme de vidéo, la proposition qui obtient le plus de votes est déclarée "loi du Parlement des enfants 2024-2025".

Les dix-huit classes finalistes seront accueillies **en juin 2025**, à l'Assemblée nationale. A cette occasion, le nom de chaque classe lauréate (une pour le niveau CM2, une pour le niveau 6^{ème}) de la 28^{ème} édition sera dévoilé.

Aussi, je vous remercie de l'appui que vous apporterez à cette opération qui est au cœur de l'éducation à la démocratie républicaine.

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Haute-Saône



Philippe DESTABLE

Pour mémoire, le découpage électoral comprend deux circonscriptions regroupant les cantons suivants :

1^{ère} circonscription : Cantons d'Amance, Autrey-lès-Gray, Champlitte, Combeaufontaine, Dampierre-sur-Salon, Fresne-Saint-Mamès, Gray, Gy, Jussey, Mamay, Pesmes, Port-sur-Saône, Rioz, Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, Vesoul Est, Vesoul Ouest, Vitrey-sur-Mance.

2^{ème} circonscription : Cantons de Champagny, Faucogney-et-la-Mer, Héricourt Est, Héricourt Ouest, Lure Nord, Lure Sud, Luxeuil-les-Bains, Mélisey, Montbozon, Noroy-le-Bourg, Saint-Loup-sur-Semouse, Saint-Sauveur, Saulx, Vauvillers, Villersexel.

Ressources :

Afin d'aider l'enseignant dans la préparation et l'animation des travaux dans sa classe, l'Assemblée nationale met à disposition sur le site de l'opération www.parlementdesenfants.fr/ le téléchargement de brochures et de documents de présentation de l'Assemblée et du déroulement du Parlement des enfants (kit pédagogique de 8 affiches, dépliant « Connaissez-vous l'Assemblée nationale », bande dessinée « À la découverte de l'Assemblée nationale », calendrier de l'opération).

Ces documents sont également disponibles sur <https://eduscol.education.fr/parlementdesenfants>.

L'enseignant qui le souhaite peut demander à les recevoir par voie postale à l'adresse parlement-enfants@assemblee-nationale.fr. A cette fin, il doit préciser le nombre d'élèves composant sa classe et l'adresse complète de l'établissement